



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.centre-valde Loire.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 21.01.06

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : Groupes Socialistes, Radicaux et Démocrates (28) / Ecologiste (10) / Union de la Droite et du Centre (20) / Pierre Commandeur / Fabien Verdier
ABSTENTION : Rassemblement National (15)

OBJET : Mesures d'urgence en faveur de la jeunesse

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière du **18 février 2021**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 15 février 2021;

Vu la délibération CPR n°20.09.31.50 du 20 novembre 2020 approuvant le cadre d'intervention du fonds de soutien initiatives ;

DECIDE

1/ L'offre de jobs et de stages pour les étudiants :

- D'approuver le cadre d'intervention " **Dispositif d'incitation à la création de Jobs solidaires** auprès des acteurs du monde associatif ", joint en annexe 1Annexe 2
- *d'affecter les crédits de 500 000 € sur l'AE 2021-0584 ;*
- *Le crédit de 500 000 € sera imputé au chapitre 939-91 nature 6574, programme 584 du budget régional*

2/ Dispositif d'immersion en entreprise pour les jeunes en insertion :

D'approuver le cadre d'intervention "aide au tutorat des stages de la formation professionnelle", joint en Annexe 2

- Dispositif d'aides individuelles dont "AFPR" **Action de Formation Préalable au Recrutement / POEI /AIF:**
 - d'attribuer à Pôle Emploi une subvention de 7 470 766 € au titre de l'abondement financier de la Région au Fonds d'Aides Individuelles à la Formation dont le dispositif Action de Formation Préalable au Recrutement
 - d'approuver la convention financière afférente telle que présentée en Annexe 3 du présent rapport
 - d'habiliter le Président du Conseil régional à la signer ainsi que tous les actes afférents.

Les modalités de versement et de contrôle sont prévues dans la convention.

- *d'affecter les crédits de 4 775 000 € sur l'AE 2020-2221 ;*
- *Le crédit de 4 775 000 € sera imputé au chapitre 931-116 nature 65738, programme 2221 du budget régional*
- *Le crédit de 140 766 € sera imputé au chapitre 931-115 nature 65738, programme 0745 du budget régional*
- *Le crédit de 1 055 000 € sera imputé au chapitre 931-115 nature 65738 programme 0925 du budget régional*
- *Le crédit de 1 500 000 € sera imputé au chapitre 931-113 nature 65738 programme 0577 du budget régional*
- *Les crédits ont été affectés sur les AE 2020-0577, 2020-925 et 2020-0745 lors du vote de la Décision Modificative 3 par délibération APR n° 20.04.01 du 18 décembre 2020*

3/ Appui aux initiatives de solidarités

- De modifier le cadre d'intervention du fonds de soutien initiatives solidaires, adopté en Commission Permanente Régionale du 20 novembre 2020, et la délibération n°20.09.31.50 en conséquence, pour en prolonger la durée d'éligibilité du 31 mars 2021 au 30 juin 2021 ;
- D'approuver le cadre d'intervention du fonds de soutien initiatives solidaires modifié en Annexe 4 ;
- D'habiliter le Président à signer l'ensemble des actes afférents à ces opérations.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE 19 février 2021

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

**Dispositif d'incitation
à la création de *Jobs solidaires*
auprès des acteurs du monde associatif**

**Règlement d'intervention
Délibération APR n° du 18 février 2021**

Article 1 : Objectifs de l'aide

Le présent dispositif doit permettre de contribuer à renforcer l'offre sur le territoire de régional d'emplois / *jobs*, notamment pour les étudiants. En effet, eu égard aux effets très négatifs de la crise sanitaire sur certains secteurs d'activités, particulièrement des services, il est essentiel de contribuer à renforcer la capacité des structures associatives à proposer des emplois utiles pour notre territoire et pour le développement des solidarités. Ces emplois doivent par ailleurs permettre d'apporter aux jeunes qui les occuperont des revenus complémentaires qui leur permettront de pouvoir poursuivre leur projet éducatif.

Article 2 : Bénéficiaires

Sont éligibles toutes associations loi 1901 déclarées et relevant notamment des secteurs de la jeunesse (soutien scolaire, tutorat, aides sociales, solidarité, information pour l'accès aux droits, ...), de l'éducation populaire, de la solidarité, de la transition numérique et de l'environnement, ainsi que les groupements d'employeurs spécialisés dans l'emploi associatif.

Article 3 : Conditions d'éligibilité

Les projets présentés dans le cadre de ce dispositif doivent en premier lieu garantir des conditions d'accueil et d'exercice de l'emploi conformément à la réglementation. Les postes proposés peuvent être à temps complet ou à temps partiel.

Les contrats pourront être à durée indéterminée ou à durée déterminée, et les postes devront nécessairement être basés sur le territoire régional.

Les porteurs de projets sont invités à élaborer des conditions de travail qui soient compatibles avec la conduite du projet éducatif ou de formation des personnes qui seront embauchées, il est ainsi recommandé de veiller à proposer des temps de travail qui tiennent compte de la période (temps scolaire et universitaire et congés d'été).

Les contrats qui pourront bénéficier de l'aide de la Région seront nécessairement conclus entre le 1^{er} mars et le 31 août 2021. Pour les contrats à durée déterminée, leur durée minimum sera de deux mois, la quotité de travail devra être supérieur à 100 heures cumulées sur cette même période.

Article 4 : Caractéristiques et montant de l'aide

Le financement des *jobs* est une subvention forfaitaire d'un montant de 1 000 € par contrat et par personne recrutée. Une structure pourra être soutenue dans la limite de 50 postes au titre du présent dispositif.

Article 5 - Modalités de mise en œuvre et de versement :

La demande s'effectue directement par l'association sur le formulaire dématérialisé et dédié au dispositif « création de *Jobs solidaires* », mis en place sur le portail « nos aides en ligne » de la Région. Le dossier de demande d'aide doit notamment comporter une copie du contrat liant la personne et l'association ainsi qu'un justificatif permettant d'apprécier

le statut de l'employé étant rappelé que le poste doit être compatible avec l'exercice d'une activité principale consacrée à la formation, l'apprentissage, l'éducation. Le justificatif pourra ainsi être une carte d'étudiants, une attestation d'un organisme de formation... Après dépôt et examen de la demande, un avis de décision de la Région sera transmis au bénéficiaire.

Le versement de l'aide est effectué en une seule fois au vu de **la production des deux premiers bulletins de salaires** pour chaque contrat établi.

La clôture du dispositif interviendra au plus tard au 31 août 2021 ou à épuisement de l'enveloppe allouée à ce dispositif (votée en session de février 2021).

La clôture et par conséquent la mise en œuvre de l'aide pourront toutefois être prolongées selon l'évolution de la crise sanitaire COVID 19.

Le Président du Conseil régional, en application des critères d'éligibilité et des montants prévus dans le présent cadre d'intervention, est habilité à décider de l'attribution de l'aide et à signer les actes afférents.

Article 6 : Exigibilité

Le soutien du Conseil régional doit servir à financer exclusivement les usages définis dans l'article 2.

Article 7 – Date d'effet du cadre d'intervention :

Le présent cadre d'intervention entre en vigueur dès que la délibération afférente aura acquis son caractère exécutoire.

Article 8 – Contrôle :

La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces.

AIDE AU TUTORAT DES STAGES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Règlement d'intervention délibération APR N° du 18 février 2021

Le dispositif « tutorat » s'inscrit dans le cadre du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,

La crise sanitaire que nous traversons rend plus difficile, l'accès aux stages pour les jeunes de la formation professionnelle, quelle que soit la durée. Par ailleurs, pour des jeunes sans solution, l'opportunité d'un stage ou d'une expérience d'immersion en entreprise permet d'augmenter leur niveau d'employabilité à terme en contribuant à leur qualification / certification.

La présente mesure vise donc à :

Inciter les entreprises à proposer des stages d'immersion ou de découverte de métiers à des jeunes ;

Multiplier les opportunités pour des jeunes d'obtenir un stage.

Article 1 - Objectif de l'aide :

L'objet de cette mesure est de **faciliter l'accès aux stages** en entreprises pour les jeunes inscrits dans une formation professionnelle du COMBO Parfait, c'est-à-dire :

L'ensemble des formations pré-qualifiantes et qualifiantes rémunérées du Programme Régional de Formation (Parcours Métiers : Elaborer un projet professionnel, Chantiers formation, Prépa Métiers, Se former au métier de., Se préparer à créer ou reprendre une entreprise ; Visa+ parcours vers l'emploi, actions de remise à niveau, Français langues étrangères et Alpha, formations subventionnées rémunérées (E2C, CNAM, CREPS...)

Article 2 - Bénéficiaires :

Sont éligibles les entreprises qui répondent aux conditions cumulatives ci-dessous :

Entreprises immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM), entreprises/Associations du secteur de l'ESS, implantées sur le territoire de la région Centre-Val de Loire, accueillant un stagiaire de la formation professionnelle de moins de 29 ans, dans le cadre des formations citées article 1.

Article 3 – Interventions éligibles :

Sont éligibles l'ensemble des actions mise en œuvre dans le cadre du tutorat (charte d'engagement) menée par l'entreprise pour favoriser l'immersion du jeune pendant son stage, notamment :

Les temps d'accueil et de présentation de l'entreprise

La participation à la construction du parcours de compétences

L'organisation des travaux du stagiaires

L'évaluation

Le lien avec l'organisme de formation

La facilitation pour l'accès du stagiaire à l'emploi.

Sont éligibles les stages qui débutent entre la date de démarrage du présent dispositif (20 février 2021) et la date de clôture du dispositif mentionnée article 5 du présent règlement.

Article 4 - Caractéristiques et montant de l'aide :

Le financement du tutorat des stages de la formation professionnelle est une subvention forfaitaire d'un montant de 200 € par semaine de stage :

avec une durée minimale de 20h de stage par semaine en moyenne sur toute la durée de stage ;

avec un minimum d'1 semaine et un maximum de 15 semaines de stage éligible à l'aide.

L'aide ne peut être accordée au maximum par année civile que pour :

4 stagiaires dans les entreprises de moins de 250 salariés

8 stagiaires maximum dans les entreprises au-delà de 250 salariés

Un tuteur de stage ne peut accompagner plus de 2 stagiaires en même temps.

Article 5 - Modalités de mise en œuvre et de versement :

La demande s'effectue directement par l'entreprise sur le formulaire dématérialisé et dédié au « tutorat pour les stages de la formation professionnelle », mis en place sur le portail « nos aides en ligne » de la Région. Le dossier de demande d'aide doit notamment comporter la **convention tripartite de stage** liant l'entreprise, l'organisme de formation et le stagiaire ainsi que la **charte d'engagement** des trois acteurs.

Après dépôt et examen de la demande, un avis de décision de la Région sera transmis au bénéficiaire.

Le versement de l'aide est effectué en une seule fois au vu de **l'attestation finale de stage**.

La clôture du dispositif interviendra au plus tard au 31 décembre 2021 ou à épuisement de l'enveloppe allouée à ce dispositif (votée en session de février 2021).

La clôture et par conséquent la mise en œuvre de l'aide pourront toutefois être prolongées selon l'évolution de la crise sanitaire COVID 19.

Le Président du Conseil régional, en application des critères d'éligibilité et des montants prévus dans le présent cadre d'intervention, est habilité à décider de l'attribution de l'aide et à signer les actes afférents.

Article 6 – Exigibilité :

L'apport doit servir à financer exclusivement les usages définis dans l'article 2.

Article 7 – Date d'effet du cadre d'intervention :

Le présent cadre d'intervention entre en vigueur dès que la délibération afférente aura acquis son caractère exécutoire.

Article 8 – Contrôle :

La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces.



Auto- Saisine

Version du
18 janvier 2021

La jeunesse et les conséquences de la crise sanitaire.

*Comment accompagner les jeunes dans
l'après crise ? De quoi a besoin la
jeunesse ? Et quelles sont ses envies ?*

Le 12 Décembre 2020, le CRJ s'est réuni en assemblée plénière dématérialisée avec notamment comme objectif de débattre des conséquences de la crise sanitaire sur la jeunesse. Le présent document constitue la synthèse de ce débat et présente le point de vue de la jeunesse de notre territoire. Cette auto-saisine du CRJ a vocation à interpeller Monsieur François Bonneau, Président de la Région Centre Val de Loire, ainsi que l'ensemble de l'exécutif régional.

Pour rappel :

Le Conseil Régional de la Jeunesse (CRJ) est une assemblée représentative de jeunes de 15 à 27 ans, originaires des 6 départements de la Région Centre Val de Loire.

A l'issue de chaque appel à candidatures, un tirage au sort est effectué pour désigner parmi les volontaires les 77 membres du CRJ pour un mandat de 2 ans. Le tirage au sort s'effectue selon des critères simples : 50% de femmes 50% d'hommes, avec 1/3 de lycéen.e.s/apprenti.e.s, 1/3 d'étudiant.e.s et 1/3 de jeunes en situation de vie active. La diversité des profils permet échanges, débats et formation pour une réelle co-construction.

« Génération Sacrifiée ? »

La crise sanitaire frappe notre pays maintenant depuis plusieurs mois, les conséquences sont nombreuses et l'impact sera durable. A de nombreuses reprises les pouvoirs publics, et notamment la Région Centre Val de Loire, ont apporté un certain nombre de réponses. Mais est-ce suffisant ?

Au travers de cette synthèse, nous aborderons les thématiques suivantes :

1. Le fossé numérique
2. La précarité de la jeunesse
3. L'impact psychologique de la crise sanitaire
4. L'éducation
5. La communication

1. Le fossé numérique



"Le fossé entre le monde virtuel et le monde réel n'existe plus. Nous devons être sûrs que nos valeurs ne disparaîtront pas avec lui." - Justin Trudeau

Mi-Mars 2020, le confinement est décrété et la population doit faire face à une situation inédite, particulièrement dure pour les jeunes générations. Un arrêt brutal de nos activités est prononcé, et, dans l'urgence nous devons tout réinventer, tout repenser. L'informatique s'offre très vite comme LA solution miracle, les travailleur.se.s sont mis.es au télétravail, les étudiant.e.s et les lycéen.ne.s « télé-étudiant ». Face à ces nouvelles organisations, de nouvelles problématiques émergent.

▲ A la recherche de l'équilibre

Après quelques mois de fonctionnement à distance, le CRJ souhaite faire part de son retour d'expérience. Après quelques semaines de balbutiements, le fonctionnement en visio-conférence, loin d'être idéal, s'est imposé à nous. Nous avons multiplié les plateformes et outils numériques et nous avons avancé à l'aveugle.

Aujourd'hui la vision du CRJ est très claire : **OUI au numérique, mais pas tout le temps !**

Le fonctionnement à distance offre de très nombreux avantages. Il permet par exemple de multiplier les possibilités de réunions, d'élargir les champs des possibles et de rassembler plus de monde puisque, libéré.e.s des contraintes de transports, les membres peuvent se rendre plus disponibles, plus longtemps. Les bénéfices budgétaires sont également non-négligeables. Pour autant, les visio-conférences sont épuisantes à long terme. Les formats se veulent plus courts pour capter l'attention des membres, déjà sollicité.e.s par ailleurs en permanence par les écrans (phénomène relaté dans une étude menée par l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarisation dans laquelle il est observé une augmentation du temps passé devant les écrans de 69% pour les adolescents et de 41% pour les adultes¹).

Il faudra donc pouvoir retirer le meilleur de cette situation pour l'avenir et parvenir à trouver le bon équilibre entre présentiel et distanciel.

▲ Des problématiques

Un des premiers facteurs d'inégalités c'est **l'accès à ces outils informatiques** qui sont souvent très coûteux à l'achat. La précarité numérique a ainsi été une problématique centrale qui a selon 56% des enseignant.e.s (interrogé.e.s dans le cadre de l'enquête menée par Synlab²) participé au décrochage scolaire et à laquelle différent.e.s acteurs.trices ont essayé d'apporter une solution, à diverses échelles. Si des aides régionales existent pour s'équiper quand on est jeune, l'obtention des droits à ces aides est jugée encore trop difficile et restrictive. Il a ici été fait référence à l'aide

¹ Rapport *Les impacts du confinement et de la crise sanitaire sur la jeunesse. Constats, initiatives locales, préconisations*, page 11. Accessible en ligne : <http://docplayer.fr/196027819-Les-impacts-du-confinement-et-de-la-crise-sanitaire-sur-la-jeunesse.html>

² Idem, page 10.

Yep's pour l'équipement informatique (achat d'un ordinateur à tarif privilégié) qui est limité aux lycéen.ne.s de la région.

▲ *Comment se connecter en zone blanche ?*

Ce qui fait la richesse de notre territoire c'est la diversité du paysage régional. Au sein même de la Région Centre Val de Loire, un jeune peut résider en centre-ville d'une grande métropole ou bien au sein de la forêt solognote. **Le territoire de la Région Centre Val de Loire fait encore face à de grandes zones de déserts de connexion** ce qui, en ces temps de confinement, ne signifie plus distanciation physique mais bel et bien distanciation sociale.

Solutions/préconisations :

- Lutter contre la fracture numérique en étendant les aides à l'équipement (achat d'un ordinateur à tarif privilégié) et les aides à une bonne connexion internet à la tranche d'âge des 15-25 ans et aux étudiant.e.s.
- Lutter contre la fracture numérique en proposant des accompagnements aux outils numériques (lutte contre l'illectronisme).

2. La précarité de la jeunesse



*« Dans le sillage de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, les crises économique et sociale qui frappent le pays ont un impact conséquent sur la vie de nombreux français. Une augmentation de la précarité est déjà perceptible, et de nouveaux publics font leur apparition... » **La Croix Rouge Française***

À la suite de la crise économique, la jeunesse française a été touchée de plein fouet. Les 15-27 ans de notre territoire n'y font pas exception et **les situations personnelles ainsi que professionnelles des jeunes sont parfois très problématiques.**

D'une part, **les difficultés rencontrées par les jeunes pour s'insérer sur le marché de l'emploi sont encore plus nombreuses qu'à l'accoutumée :**

- Les offres de « jobs d'été » et « jobs étudiant » se font rares et beaucoup d'étudiant.e.s n'ont alors plus la possibilité de financer leurs études et de subvenir à leurs frais quotidiens (selon une étude de l'Observatoire national de la vie étudiante, publiée en juillet 2020, 58% des étudiant.e.s ont dû arrêter, réduire ou changer d'activité rémunérée et 36% d'entre eux ont dû la cesser³)
- Une raréfaction qui est également observée pour les offres d'apprentissage ou de stage (toujours selon la même étude que citée précédemment, 78% des étudiants qui avaient un stage n'ont pu le réaliser⁴).

D'autre part, l'impact financier est lourd : **se nourrir, payer le loyer, les transports, les charges, les masques, le nécessaire d'hygiène devient un vrai parcours du combattant.**

Certain.e.s, faute de moyens, de stage ou d'employeurs, décident de renoncer à leurs études. Mal alimenté.e.s, beaucoup ont du mal à rester concentrer toute la journée, en soit en visio-conférence ou non, et ne réussissent plus à étudier, d'autant plus que les conditions de vie matérielle sont parfois très mauvaises.

Solutions/préconisations :

- **Créer des forums virtuels dédiés aux jobs étudiants et les faire connaître le plus largement possible (communication adaptée pour le public visé)**
- **Diversifier les offres d'emploi proposées sur Jobaviz et mieux faire connaître cette plateforme**
- **Intensifier les aides de première nécessité (alimentaires et hygiène) et mieux faire connaître les aides proposées**

³ Idem, page 12

⁴ Idem, page 12

3. L'impact psychologique de la crise sanitaire



« Les conséquences néfastes de l'isolement semblent être principalement liées à sa durée et à ses conditions, en particulier le fait d'être totalement isolé de tout contact humain et de ne bénéficier d'aucune stimulation mentale ni activité. Cela prive les personnes des contacts sociaux sur lesquels ils comptent pour éprouver leur appréhension du monde. En fin de compte, l'absence totale d'interactions sociales affaiblit la distinction entre ce qui est réel et ce qui ne l'est pas et entre ce qui est externe et ce qui est interne, au détriment de l'adaptation sociale. » Pr. Nicolas Franck – Covid19 et détresse psychologique

Face à la crise sanitaire, la jeunesse se retrouve fortement isolée et nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui craignent **les conséquences sur le long terme pour leur santé mentale.**

« Les jeunes représentent la catégorie de la population qui cumule le plus fort taux de prévalence pour l'anxiété, la dépression et les problèmes de sommeil qui restent un des effets des deux premiers »⁵.

La jeunesse subit une sorte de double peine, **avec un écart social encore plus grand durant la crise**, qui porte atteinte à la santé (éloignement psychologique) et au moral de chacune et chacun. En effet, on constate que les jeunes se sont enfermé.e.s dans une sorte routine néfaste : cycle routinier composé de cours en distanciel sans interaction sociale réelle et de devoirs.

La **capacité de la jeunesse à se projeter dans l'avenir, à envisager des lendemains heureux est coupée net dans son élan** : la majorité des jeunes n'ont plus de vision à long terme mais une vision très pessimiste, uniquement centrée sur le moment présent.

« Au-delà des étudiants, ce sentiment du risque d'affronter des difficultés dans l'avenir est largement partagé chez les jeunes. 60 % d'entre eux estiment qu'ils auront une vie moins facile que leurs parents. Mais ils refusent majoritairement (81 %) de se reconnaître dans l'appellation 'Génération Covid-19' »⁶.

Même **les projets qui tiennent à cœur sont à l'arrêt et/ou ne permettent pas de se projeter dans le futur de manière optimiste.**

Prenons l'exemple du CRJ CVL, une instance fondée sur le collectif : son activité s'est ralentie, les plénières se déroulent désormais en visio-conférence, le week-end d'intégration a ainsi été remplacé par une réunion virtuelle de 3h, et il est impossible de prévoir la date de la prochaine plénière en présentiel.

⁵ Idem, page 8.

⁶ Idem, page 12.

Solutions/préconisations :

- **Proposer un accompagnement psychologique accessible à toutes et tous : psychologues sur les campus avec consultations gratuites (éventuellement en mobilisant les étudiant.e.s en psychologie); mieux faire connaître les Centres médicaux psychologiques qui proposent des consultations gratuites .**
- **Proposer des actions/événements permettant de renouer avec le cercle d'amis et d'amplifier les liens sociaux après le déconfinement**
- **Participer à la revalorisation de l'image de la jeunesse, souvent décrite dans les médias comme « irresponsable » en encourageant et en valorisant les initiatives solidaires auxquelles ont participé les jeunes pendant le confinement, pour quelles perdurent après la crise.**

4. L'éducation



*« Pour éviter que la crise éducative ne dégénère en catastrophe pour toute une génération, tous les acteurs concernés doivent agir ensemble au plus vite. L'éducation n'est pas seulement un droit humain fondamental. C'est un droit dont la réalisation influe directement sur l'exercice de tous les autres droits. » **Note de synthèse des nations Unies « L'éducation en temps de Covid-19 et après »***

Les cours à distance n'ont pas été une affaire facile pour toutes et tous. Les étudiant.e.s ont pu s'y retrouver tandis que d'autres élèves et étudiant.e.s perdent le fil.

Nous constatons que le décrochage scolaire s'amplifie.

En effet, pour les lycéen.ne.s, il est compliqué de gérer le distanciel avec les aléas de la réforme du baccalauréat qui permute assez souvent. De plus, gérer un total distanciel ou un semi-distanciel pour les épreuves de baccalauréat 2021 est compliqué, des retards sur les programmes sont pris, sans l'aide et la présence des professeur.e.s, des autres camarades, tout n'est pas correctement assimilé... **De nouvelles inégalités se creusent alors** car certain.e.s lycées ont la chance de pouvoir rester ouverts à tous leurs élèves.

Concernant les études supérieures, les étudiant.e.s font aussi face aux mêmes difficultés. Rester seul.e chez soi, en foyer ou en résidence étudiante toute une journée derrière un ordinateur n'est pas simple ! Là encore, **un correct accès au numérique est requis**, ce qui n'est pas le cas pour toutes et tous.

Un **rapide retour en présentiel**, en priorité pour les Travaux Pratiques, est souhaité. C'est d'ailleurs l'une des préconisations formulées par la Fédération des associations étudiantes (OCampus), suite à l'enquête menée auprès de 1000 étudiant.e.s de la Région Centre-Val de Loire⁷.

Plus globalement pour ce qui concerne l'orientation, **la crise Covid produit encore des inégalités** :

« Les différences de conditions d'apprentissage (inégalités de logement, l'accès à internet, l'accès aux équipements informatiques, le suivi pédagogique) risquent de renforcer les inégalités d'éducation existantes »⁸.

Les portes-ouvertes se transformeront en visio-conférences, mais moins nombreuses et sans l'accompagnement soutenu et physique prévu lors de ces salons. Par ailleurs, les informations

⁷ Enquête menée par la Fédération des associations étudiantes du Centre Val de Loire (O campus) : « Enquête sur le ressenti des étudiant.e.s suite au premier semestre et ses sessions d'examens ».

⁸ Rapport *Les impacts du confinement et de la crise sanitaire sur la jeunesse. Constats, initiatives locales, préconisations*, page 9.

concernant ces salons virtuels manquent ou sont disparates. Et comment sont accompagnés.e.s celles et ceux qui ne disposent pas d'accès numérique ?

Enfin, la crise a permis de faire savoir de manière large que certaines conditions de travail ou d'études considérées comme « normales » sont en fait problématiques : avant la crise sanitaire, certains amphithéâtres ne pouvaient accueillir l'ensemble des étudiant.e.s, trop nombreux.ses.

Solutions/préconisations :

- **Proposer des aides scolaires : favoriser le travail en petits groupes pour se remotiver et élargir le système de tutorat (déjà mis en place dans les universités)**
- **Améliorer les conditions d'études en Région Centre Val de Loire et mettre en place des cybercafés, des salles informatiques pour permettre aux étudiant.e.s de travailler dans de bonnes connexions en reprenant le modèle du co-working.**
- **Mieux faire connaître les aides proposées par les universités (prêts d'ordinateur, etc...)**
- **Mieux faire connaître les aides au transport pour favoriser la mobilité**

5. La communication



De manière globale, **les membres du CRJ ont constaté un manque de communication entraînant une certaine asymétrie de l'information.**

En effet, les aides qui ont été mises en place pour les jeunes ne sont pas toutes connues. Pourtant, elles rendraient bien service ! Par exemple, certain.e.s des membres connaissent YEP'S et les aides proposées par ce pass pour les 15-25 ans, mais beaucoup ignorent encore son existence.

Il faut aller chercher les informations qui ne viennent pas à nous et parfois même les chercher avec de la volonté de suffit pas. Il faut aussi noter que **ce qui paraît parfois si simple n'est pas à la mesure de chacun.ne.**

Un **manque de clarté dans la communication des aides et actions mises en place** a été relevé pour les collectivités locales, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et les établissements universitaires et scolaires eux-mêmes.

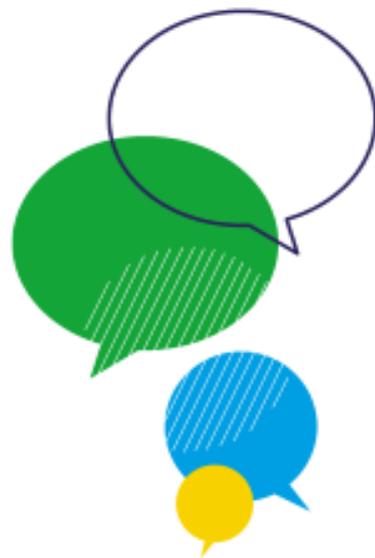
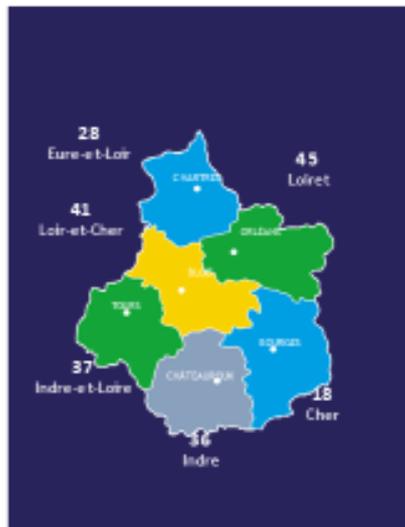
Solutions/préconisations :

- **Améliorer la communication en direction de la jeunesse : améliorer la ligne éditoriale et les actions de communication du Pass YEP'S pour que toutes les aides soient regroupées et accessibles en un seul endroit, et mieux connues et utilisées par les 15-25 ans de la région.**
- **Diversifier les canaux de communication en direction de la jeunesse, s'appuyer plus fortement sur les structures relais et intensifier les affichages et la communication papier (la communication uniquement digitale en période de confinement n'est pas forcément la plus impactante).**

SYNTHESE

Les recommandations des membres du CRJ :

1. Lutter contre la fracture numérique en étendant les aides à l'équipement (achat d'un ordinateur à tarif privilégié) et les aides à une bonne connexion internet à la tranche d'âge des 15-25 ans et aux étudiant.e.s.
2. Lutter contre la fracture numérique en proposant des accompagnements aux outils numériques (lutte contre l'illectronisme).
3. Créer des forums virtuels dédiés aux jobs étudiants et les faire connaître le plus largement possible (communication adaptée pour le public visé)
4. Diversifier les offres d'emplois proposées sur Jobaviz et mieux faire connaître cette plateforme
5. Intensifier les aides de premières nécessités (alimentaires et hygiène) et mieux faire connaître les aides proposées
6. Proposer un accompagnement psychologique accessible à tous : psychologues sur les campus avec consultations gratuites (éventuellement en mobilisant les étudiant.e.s en psychologie) ; mieux faire connaître les Centres médicaux psychologiques qui proposent des consultations gratuites
7. Proposer des actions/événements permettant de renouer avec le cercle d'amis et d'amplifier les liens sociaux après le déconfinement
8. Participer à la revalorisation de l'image de la jeunesse, souvent décrite dans les médias comme « irresponsable » en encourageant et en valorisant les initiatives solidaires auxquelles ont participé les jeunes pendant le confinement, pour quelles perdurent après la crise.
9. Proposer des aides scolaires : favoriser le travail en petits groupes pour se remotiver et élargir le système de tutorat (déjà mis en place dans les universités)
10. Améliorer les conditions d'études en Région Centre Val de Loire et mettre en place des cybercafés, des salles informatiques pour permettre aux étudiants de travailler dans de bonnes connexions en reprenant le modèle du co-working.
11. Mieux faire connaître les aides proposées par les universités (prêts d'ordinateur, etc...)
12. Mieux faire connaître les aides au transport pour favoriser la mobilité
13. Améliorer la communication en direction de la jeunesse : améliorer la ligne éditoriale et les actions de communication du Pass YEP'S pour que toutes les aides soient regroupées et accessibles en un seul endroit, et mieux connues et utilisées par les 15-25 ans de la région.
14. Diversifier les canaux de communication en direction de la jeunesse, s'appuyer plus fortement sur les structures relais et intensifier les affichages et la communication papier (la communication uniquement digitale en période de confinement n'est pas forcément la plus impactante).



crj@centrevalde Loire.fr